

Dernière mise à jour le 19 novembre 2013

Plafond sécurité sociale 2014

En 2014, le plafond de la sécurité sociale a été revalorisé en fonction de l'évolution des salaires, conformément aux règles prévues par le code de la Sécurité Sociale.

Sommaire

- Valeurs des différents plafonds annuels de sécurité sociale
- Limites des différentes tranches :
- Valeurs maximales des tranches :

La fixation annuelle, au 1^{er} janvier, du plafond mensuel de sécurité sociale, permet de déterminer notamment la valeur de chaque tranche en vue de déterminer la valeur des cotisations sociales.

----- Salaire brut ----->		
Tranche A	Tranche B	Tranche C
<---1 PMSS----->	<-----3 PMSS----->	<-----4 PMSS----->
Tranche 1	Tranche 2	
<---1 PMSS----->	<---2 PMSS----->	

Rappelons également que le plafond de sécurité sociale, cette fois exprimée de façon annuelle, permet de déterminer les seuils d'exonérations fiscaux et sociaux de certaines indemnités de rupture.

Plafond annuel (PASS)	37.548 €
Plafond trimestriel	9.387 €
Plafond mensuel (PMSS)	3.129 €
Plafond par quinzaine	1.565 €
Plafond par semaine	722 €
Plafond par jour	172 €
Plafond par heure	23 €

Arrêté du 7 novembre 2013 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2014, JORF n°0268 du 19 novembre 2013 page 18729

Valeurs des différents plafonds annuels de sécurité sociale

1 PASS	37.548 €
2 PASS	75.096 €

3 PASS	112.644 €
4 PASS	150.192 €
5 PASS	187.740 €
6 PASS	225.288 €
7 PASS	262.836 €
10 PASS	375.480 €

Limites des différentes tranches :

Tranche A	de 0 € à 3.129 €
Tranche B	de 3.129,01 € à 12.516 €
Tranche C	de 12.516,01 € à 25.032 €
Tranche 1	de 0 € à 3.129 €
Tranche 2	de 3.129,01 € à 9.387 €

Valeurs maximales des tranches :

Valeur tranche A	3.129 €
Valeur tranche B	9.387 €
Valeur tranche C	12.516 €
Valeur tranche 1	3.129 €
Valeur tranche 2	6.258 €

- Les tranches A et B concernent les cotisations URSSAF et les salariés statut cadre pour la caisse ARRCO
- Les tranches A, B et C concernent la caisse AGIRC (pour les cadres uniquement)
- Les tranches 1 et 2 concernent les salariés non cadres uniquement pour la caisse ARRCO